

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCE

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 1^{er} mai 2013, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013) (12-055)

Ordonnance émise dans le cadre de la Journée des musées montréalais – Accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan (2)

Cette ordonnance permet l'accès à titre gratuit à ces deux institutions, le dimanche 26 mai 2013.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 16 mai 2013

Le greffier de la Ville,

M^e Yves Saindon